



---





A cet effet, les Autorités nigériennes avaient lancé une campagne nationale sur le respect des emblèmes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge conformément aux dispositions de l'article 12 du Protocole II.

Aussi, le Droit international humanitaire est enseigné au Niger à l'Université, à l'Ecole Nationale d'Administration, à l'Ecole de la magistrature, dans certains Instituts et écoles professionnelles, ainsi que dans les centres d'instruction des forces armées de défense et de sécurité. À ce jour, de centaines d'officiers et sous-officiers de l'armée, de la gendarmerie, de la garde nationale et de la police ont reçu une formation de formateurs en droit international humanitaire.

En outre, le Niger en collaboration avec le CICR, a élaboré un manuel sur le

**Monsieur le Président,**

Je voudrais signaler que le Niger, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, a toujours tenu à rappeler que le personnel et les installations médicales, les travailleurs humanitaires et les journalistes ne doivent pas être pris pour cible par les belligérants.

Enfin, je voudrais rappeler que les Etats, en tant que gardiens d'un ordre international fondé sur des règles, se doivent d'assurer le respect du Droit international humanitaire.

**Je vous remercie.**